

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SPECIALITE : CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES

MODALITÉS DE CERTIFICATION

ANNEXE II

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SPECIALITE : CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES

UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

SOMMAIRE

1 - UNITÉS CONSTITUTIVES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL	87
2 - TABLEAU DE MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET UNITÉS PROFESSIONNELLES	89
3 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U11 et les activités professionnelles	90
4 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U2 et les activités professionnelles	91
5 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U31 et les activités professionnelles	92
6 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U32 et les activités professionnelles	93
7 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U33 et les activités professionnelles	93

1 - UNITÉS CONSTITUTIVES D'ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

UNITÉ 12 (ÉPREUVE E.1 - SOUS-ÉPREUVE E.12) MATHÉMATIQUES

La sous – épreuve mathématiques est constitué des éléments définis pour B du programme de mathématiques établi par l'arrêté du 10 février 2009 précité.

UNITÉ 13 (ÉPREUVE E.1 – SOUS ÉPREUVE E.13) SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

La sous épreuve sciences physiques et chimiques comprend les unités spécifiques suivantes :

T6, T7 et T8 du programme de sciences physiques et chimiques établi par l'arrêté du 10 février 2009 précité.

**UNITÉ U12. (ÉPREUVE E.1)
MATHÉMATIQUES**

L'unité de mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire énumérés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 2 du 19 février 2009).

**UNITÉ U13. (ÉPREUVE E.1)
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

L'unité est définie au regard des capacités et compétences mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 2 du 19 février 2009).

**UNITÉ U34. (ÉPREUVE E.3)
ECONOMIE - GESTION**

Le contenu de cette unité est définie dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'économie - gestion pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 2 du 19 février 2009).

**UNITÉ U35. (ÉPREUVE E.3)
PREVENTION – SANTE - ENVIRONNEMENT**

L'unité englobe l'ensemble des connaissances et capacités mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de Prévention – santé - environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 2 du 19 février 2009).

**UNITÉ U.4 (ÉPREUVE E.4)
LANGUE VIVANTE**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O. n° 2 du 19 février 2009).

**UNITÉ U.51 (ÉPREUVE E.5)
FRANÇAIS**

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.(B.O. spécial n° 2 du 19 février 2009).

**UNITÉ U.52 (ÉPREUVE E.5)
HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET EDUCATION CIVIQUE**

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.spécial n° 2 du 19 février 2009).

**UNITÉ U.6 (ÉPREUVE E.6)
ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES**

L'unité englobe l'ensemble des capacités et des compétences énumérés par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 2 du 19 février 2009).

**UNITÉ U.7 (ÉPREUVE E.7)
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 2 du 19 février 2009).

**UNITÉ FACULTATIVE UF.1
ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE**

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

2 - TABLEAU DE MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET UNITÉS PROFESSIONNELLES

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE).
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Capacités		Compétences / Unités	U 11	U 2	U 31	U 32	U 33
C 1 Communiquer - Informer - Analyser	1.1	Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport.	X				
	1.2	Communiquer avec son entreprise, le client et les acteurs du domaine public.	X				
	1.3	Renseigner, restituer les documents relatifs à ses activités.		X			
C 2 Traiter – Décider - Organiser	2.1	Vérifier et renseigner les documents nécessaires au transport.		X			
	2.2	Prendre en charge le véhicule et organiser le chargement.		X			
	2.3	Déterminer et adapter l'itinéraire.		X			
	2.4	Programmer et gérer ses activités.		X			
	2.5	Gérer des litiges, les anomalies, les incidents et accidents.		X			
C 3 Réaliser	3.1	Préparer le véhicule et les accessoires au chargement.			X		
	3.2	Charger, caler et arrimer la marchandise.			X		
	3.3	Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté.					X
	3.4	Contrôler le chargement			X		
	3.5	Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule				X	
	3.6	Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise.			X		
	3.7	Accéder et manœuvrer sur le site du client					X
	3.8	Mettre la marchandise et les documents à disposition du client			X		
	3.9	Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts			X		
	3.10	Restituer le véhicule			X		

3 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U11 et les activités professionnelles

• **Contexte professionnel**

Les activités menées dans le cadre de cette unité U11 se mobilisent dans les activités d'analyse liées à la réalisation d'opérations de transports mettant en œuvre des transports autres que celui des marchandises générales. Elles se déroulent dans l'espace de formation dédié à l'organisation et la réglementation du transport.

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités A1 et A4 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences		Activités	Tâches associées	
C1.1	Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport.	1. Préparer et organiser sa mission de transport	A1T1	Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport à effectuer.
C1.2	Communiquer avec son entreprise, le client et les acteurs du domaine public.	4. Communiquer avec son environnement	A4T1	Rendre compte à l'entreprise, communiquer avec le client.
			A4T3	Communiquer avec les acteurs du domaine public.
			A4T4	Informers son entreprise et le client.

4 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U2 et les activités professionnelles

• Contexte professionnel

Les activités regroupées dans cette unité U2 se mobilisent dans les activités de préparation des opérations de transport concernant les marchandises générales. Elles se déroulent dans l'espace de formation dédié à l'organisation et la réglementation du transport.

• Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités A1, A2, A3, A4 et A5 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences		Activités	Tâches associées	
C1.3	Renseigner, restituer les documents relatifs à ses activités.	5. Clore sa mission de transport	A5T2	Restituer les documents relatifs à ses activités.
			A5T3	Renseigner les outils de la procédure qualité.
C2.1	Vérifier et renseigner les documents nécessaires au transport.	1. Préparer et organiser sa mission de transport	A1T3	Constituer la pochette de documents nécessaires au transport.
		2. Réaliser les opérations d'enlèvement et de chargement.	A2T4	Vérifier la présence et renseigner les documents nécessaires au transport.
C2.2	Prendre en charge le véhicule et organiser le chargement.	1. Préparer et organiser sa mission de transport	A1T2	Prendre en charge le véhicule, ses équipements et accessoires et s'assurer de leur conformité.
			A1T4	Organiser le chargement et proposer des aménagements.
C2.3	Déterminer et adapter l'itinéraire.	3. Réaliser le transport et la livraison	A1T5	Déterminer l'itinéraire et prendre en compte des contraintes nouvelles.
			A3T4	Localiser et accéder au site du client.
C2.4	Programmer et gérer ses activités.	1. Préparer et organiser sa mission de transport	A1T6	Programmer ses activités en fonction des réglementations en vigueur.
		3. Réaliser le transport et la livraison	A3T3	Gérer ses temps de conduite, de repos et autres activités.
C2.5	Gérer des litiges, les anomalies, les incidents et accidents.	4. Communiquer avec son environnement	A4T2	Gérer les litiges, les anomalies, les incidents.

5 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U31 et les activités professionnelles

• Contexte professionnel

Les activités menées dans le cadre de cette unité U31-1 se réaliseront au sein de l'entreprise de transport lors d'activités de groupage-dégroupage, de chargement et livraison de marchandises générales et dans l'espace de formation du conducteur transport routier marchandises.

• Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités A2, A3 et A5 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences		Activités	Tâches associées	
C3.1	Préparer le véhicule et les accessoires au chargement.	2. Réaliser les opérations d'enlèvement et de chargement.	A2T1	Préparer le véhicule et les accessoires à l'activité de chargement.
C3.2	Charger, caler et arrimer la marchandise.		A2T2	Charger, caler et arrimer la marchandise en utilisant des moyens de manutention autorisés et adaptés.
C3.4	Contrôler le chargement		A2T3	Contrôler le chargement.
C3.6	Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise.	3. Réaliser le transport et la livraison	A3T2	Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise.
C3.8	Mettre la marchandise et les documents à disposition du client		A3T5	Mettre la marchandise et les documents à disposition du client.
C3.9	Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts		A3T6	Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts.
C3.10	Restituer le véhicule	5. Clore sa mission de transport	A5T1	Restituer le véhicule en appliquant les procédures de l'entreprise.

6 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U32 et les activités professionnelles

- **Contexte professionnel**

Les activités menées dans le cadre de cette unité U32 se réaliseront dans les zones dédiées à la conduite et manœuvre des véhicules en conformité avec les instructions d'organisation des épreuves du permis de conduire EC définies par le ministère en charge des transports.

- **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités A4 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences		Activités	Tâches associées	
C3.5	Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule	3. Réaliser le transport et la livraison	A3T1	Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule.

7 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U33 et les activités professionnelles

- **Contexte professionnel**

Les activités menées dans le cadre de cette unité U33 se réaliseront dans les enceintes des entreprises et sur les zones de chargement des véhicules lourds et de manutention à l'aide de chariots à conducteur porté des catégories 1 et 3 dédiés à la formation de Baccalauréat Professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises.

- **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités, A2 et A3 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences		Activités	Tâches associées	
3.3	Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté.	A2. Réaliser les opérations d'enlèvement et de chargement	A2T2	Charger, caler et arrimer la marchandise en utilisant des moyens de manutention autorisés et adaptés.
3.7	Accéder et manœuvrer sur le site du client	A3. Réaliser le transport et la livraison	A3T4	Localiser et accéder au site du client.
			A3T5	Mettre la marchandise et les documents à disposition du client.